

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Contrat d'affermage CUB/SETGI - Opérations de clôture - Règlement de l'excédent du fonds conventionnel - Décision - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à la SETGI par contrat d'affermage du 05 décembre 1997 la gestion du Service Public de distribution d'énergie calorifique des Hauts de Garonne.

Ce contrat a pris effet au 1er janvier 1998 pour une durée de 10 ans. Par avenant n°5 en date du 24 décembre 2007, ce contrat a été prorogé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2008.

L'avenant n° 2 du 15 juillet 2003 au contrat d'affermage a créé un Fonds Conventionnel pour financer les travaux résultant de contraintes externes, non définies au moment de la signature du contrat : renouvellement d'équipements nécessité par le renforcement des contrôles réglementaires (appareils à pression, échangeurs,...) et renchérissement des interventions de Gros Entretien Renouvellement sur les tronçons du réseau situé dans l'emprise du tramway.

Le remplacement du tarif du gaz en vigueur à la signature du contrat d'affermage par un nouveau tarif plus avantageux, car directement indexé sur les cours pratiqués sur les marchés pétroliers et gaziers, a conduit à une baisse du prix du gaz et généré des économies du fait du décalage dans le temps entre la date de prise d'effet du nouveau tarif et son application effective.

Tout en répercutant les effets du nouveau prix du gaz sur la facturation aux abonnés du réseau de chaleur, les économies réalisées ont permis le versement d'une dotation initiale du fonds conventionnel de 227.389 €, le fonds étant également abondé par le fermier annuellement dès la prise d'effet de l'avenant par un versement égal à 1,98 % du montant total des recettes correspondant à la facturation des termes proportionnels R1 (énergies utilisées et surtaxe) et R2 (conduite - petit entretien, énergie motrice et gros entretien renouvellement).

Ce fonds, géré par le fermier, est la propriété de la Communauté Urbaine de Bordeaux, étant convenu que le solde du fonds devait être positif en fin de contrat d'affermage, l'excédent éventuel étant reversé à la collectivité délégante.

En fin de délégation, le Fonds Conventionnel fait apparaître un solde excédentaire de 38.226,45 € correspondant à la différence entre dotations cumulées (1.000.026,96 €) et dépenses cumulées (961.800,51 €) selon la répartition annuelle suivante :

ANNEE	DOTATION H.T.	DEPENSES H.T.	SOLDE DE FIN DE PERIODE
2002	227 389,00 €	0,00 €	227 389,00 €
2003	107 059,62 €	49 454,77 €	284 993,85 €
2004	114 841,51 €	436 312,91 €	-36 477,55 €
2005	125 851,30 €	194 268,12 €	-104 894,37 €
2006	139 475,89 €	57 392,31 €	-22 810,79 €
2007	135 677,70 €	164 586,48 €	-51 719,57 €
2008	149 731,94 €	59 785,92 €	38 226,45 €
TOTAL	1 000 026,96 €	961 800,51 €	38 226,45 €

Il convient d'inscrire cette recette en section de fonctionnement du budget annexe du réseau de chaleur des Hauts de Garonne.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser l'inscription de l'excédent du Fonds Conventionnel en recettes au budget annexe du réseau de chaleur des Hauts de Garonne, chapitre 77, article 7788 « Produits exceptionnels divers », CRB D400, pour un montant de 38.226,45 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. DIDIER CAZABONNE